

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/023/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Renforcement du soutien municipal au développement de l'hébergement d'urgence.

24-40848-DSAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Nuit de la solidarité, dont la troisième édition s'est tenue à Marseille le 16 avril, a mis en lumière les obstacles persistants qui pèsent sur la mise à l'abri des personnes sans abri, dans un contexte de forte saturation du parc d'hébergement.

La nouvelle municipalité a inscrit le renforcement des politiques de soutien aux personnes les plus démunies ou victimes de violences et de discriminations parmi les objectifs forts de la mandature. Elle s'est à cet égard engagée à développer les capacités d'hébergement d'urgence à destination des personnes précaires ou vulnérables, en contribuant à la création de 1 000 nouvelles places d'hébergement collectif, ayant vocation à se substituer aux nuitées hôtelières auxquelles il a été très largement fait recours depuis l'épidémie de COVID (près de 2 400 places sur les 5 700 places financées sur le territoire marseillais en 2023). Cette volonté a été réaffirmée lors des états généraux du logement qui se sont tenus en décembre 2022.

Dans un contexte de très fort accroissement de la grande précarité, et au regard des tensions très fortes qui pèsent sur l'accès à l'hébergement des plus démunies, il convient de poursuivre et d'amplifier l'action municipale engagée depuis 2020.

A/ Une forte mobilisation de la Ville depuis 2020 pour favoriser le développement des capacités d'hébergement d'urgence

La mobilisation conjointe de l'Etat et de la Ville a ainsi permis de créer 354 depuis le début de la mandature dont dans notre secteur :

- Déménagement de l'UHU précédemment implanté 110, chemin de la Madrague Ville dans de nouveaux locaux situés boulevard de Magallon (194 places), édifiés dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif conclu par la Ville de Marseille avec la société 3FR, et **implantation d'une annexe de l'UHU dans les locaux d'un hôtel F1 à Saint Menet (110 places)**, qui se traduisent par un surplus de 25 places par rapport à l'UHU Madrague,

La Ville de Marseille apporte un soutien financier essentiel au fonctionnement des structures d'hébergement d'urgence, pour un total d'environ 2,5 million d'Euros en 2023, selon plusieurs modalités (subventions en nature liée à la mise à disposition de foncier municipal, prise en charge des fluides, versement de subventions de fonctionnement, en complément des subventions Etat).

B/ Un engagement de la Ville à consolider et à amplifier

Dans un contexte de fort accroissement de la grande précarité, la Ville doit renforcer son engagement en faveur du développement des capacités d'hébergement, de logement et d'accompagnement des personnes les plus démunies. A cet égard, des actions fortes sont d'ores et déjà engagées :

- la Ville prend une part plus active à la gouvernance de la politique d'hébergement et de logement, notamment dans le cadre du comité stratégique du SIAO, et à la mise en œuvre de l'AMI Logement d'abord piloté par la Métropole ;

- les services de la Ville restent en veille de toute opportunité foncière, au sein du patrimoine municipal, pour développer de nouvelles structures d'hébergement,

- la Ville soutient le renforcement par le CCAS de ses capacités d'hébergement et d'accompagnement des personnes en grande précarité (création en cours d'une structure d'hébergement en gestion directe par le CCAS, en lien avec les associations Just et HAS) ou en risque d'expulsion locative,

- la Ville poursuit sa coopération étroite avec de nombreux partenaires d'enrichir et de diversifier l'offre d'hébergement disponible sur le territoire, afin qu'elle puisse offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptés aux différents publics : familles, femmes seules avec ou sans enfants, personnes victimes de violences conjugales ou de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, personnes présentant des troubles psychiques ou des addictions, seniors,

- la Ville soutient les travaux d'observation sociale (Nuit de la Solidarité, étude ISSIMARS, mise en place de l'Observatoire des pauvretés), visant à mieux documenter les réalités du sans-abrisme ou du mal-logement.

En complément, il est proposé d'approuver ou de renouveler le principe d'occupation à titre gratuit de locaux municipaux au bénéfice de l'opérateur suivant : le groupe SOS pour un logement situé 476 Boulevard Mireille Lauze situé dans le 11^{ème} arrondissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le bail de droit commun ci-annexé, par lequel la Ville de Marseille met à disposition de l'association Groupe SOS Solidarités, à titre gratuit, un logement situé au rez-de-chaussée gauche du 476, boulevard Mireille Lauze dans le 11^{ème} arrondissement, en vue d'y porter un projet d'hébergement pour famille en grande précarité.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ledit bail.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 17 Avril 2024